



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 16 mars 2020

Enseignement à distance et télétravail : l'urgence est sur- tout sanitaire

Le ministre Blanquer a déclaré à de nombreuses reprises dans les médias que l'Éducation nationale est prête à mettre en œuvre une prétendue "continuité pédagogique à distance".

Aujourd'hui, les remontées du terrain démontrent le contraire. Les espaces numériques de travail, plateformes en ligne de communication avec les élèves et les familles, sont inutilisables dans de nombreuses académies : Rennes, Amiens, Créteil, Montpellier, Versailles, Nantes... La plateforme du CNED et nombre d'autres sites institutionnels rencontrent également d'importantes difficultés. La multiplication des supports sans coordination ni formation des personnels semble davantage un outil au service de la communication de crise du ministre. Et cela risque de provoquer une grande confusion pour les personnels comme pour les familles qui risquent de se retrouver perdu-e-s dans cette profusion désordonnée.

Au-delà de la stricte question du matériel, il demeure pour SUD éducation un sujet d'inquiétude majeur dans cette forme de télétravail particulier qu'est l'enseignement à distance.

Le télétravail est un changement radical d'activité. Il coupe les personnels du collectif de travail, individualise les relations à la hiérarchie et rend les personnels plus vulnérables aux pressions. Ce risque est d'autant plus accru que les consignes se multiplient et se contredisent au gré des annonces ministérielles et des autorités académiques.

De plus, SUD éducation rappelle que les élèves et les familles ne sont pas égaux-ales face au numérique : c'est même un important facteur d'inégalités sociales. Lorsque le ministre Blanquer se contente de dire que seulement 5% des élèves sont concerné-e-s, il oublie d'indiquer que cela représente 650 000 élèves, sans compter les fratries où le poste disponible sera occupé par l'un des deux parents, ou par les autres membres de la fratrie confiné-e-s également. Dans de nombreuses familles, les enfants ne seront pas accompagné-e-s dans les apprentissages, ce qui va accentuer les inégalités entre les élèves pendant cette période... Qui plus est, la surexposition aux écrans des enfants est en temps ordinaire déconseillée : accroître encore la fréquentation de ces appareils constitue aussi un enjeu sanitaire.

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



La pédagogie ne se réduit pas à la transmission de connaissance, comme semble vouloir le faire croire le ministre, mais se joue dans la relation directe avec les élèves. Elle ne s'improvise pas, et il n'est pas acceptable de réduire ainsi, aux yeux de l'opinion publique, le métier et le savoir-faire des enseignant-e-s.

Cette injonction au tout numérique enfin, présentée à certains égards comme une "opportunité" par Blanquer lors de sa conférence de presse ainsi que des représentant-e-s de syndicats de chef-fe-s d'établissement, montre que la tentation est bien présente au gouvernement d'utiliser la crise en cours pour servir les capitalistes qui commercialisent les produits nécessaires au télétravail et l'enseignement à distance. C'est inacceptable pour SUD éducation, et la bonne volonté des personnels soucieuses et soucieux de maintenir la relation pédagogique avec les élèves ne doit pas être instrumentalisée par le ministre.

Pour SUD éducation, l'urgence n'est pas à la mise en œuvre précipitée et hasardeuse du télétravail, mais à la préservation de la santé des personnels et plus largement de la population.

SUD éducation appelle les personnels à :

- surtout ne pas se précipiter et à prendre le temps de mettre en place les choses progressivement comme ils et elles le souhaitent et s'ils et elles le souhaitent.
- à borner les temps de consultation des mails et surtout à bien informer les familles que les réponses à leurs sollicitations ne seront pas immédiates. Par exemple, dans le secondaire en ne répondant aux mails que sur les horaires habituels de classe ou dans le premier degré en différant toute réponse de 24h. Crise ou pas, le droit à la déconnexion des personnels doit être respecté.
- rappeler à la hiérarchie parfois tentée par l'excès de zèle que le télétravail n'est pas une obligation : les personnels font de leur mieux dans cette situation de crise grave.